



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 8 -

SÉANCE N° 524 DU 20 NOVEMBRE 2023

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION AID'À DOM

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 06 et à partir de 19 h 43), Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18h 44), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18h 14), Nadège Davoust, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Samia Sultani, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Georges Poirier (de 19 h 06 à 19 h 43), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Solange Bruneau a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Laurent Paviot (jusqu'à 18 h 44), Caroline Garnier a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon (jusqu'à 18 h 19), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Didier Pillon, Lucile Perin a donné pouvoir à Chantal Grandière et Henri Renié a donné pouvoir à Samia Sultani.

#### Était absent

Guillaume Agostino, conseiller municipal.

Céline Loiseau et James Charbonnier sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 novembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 NOVEMBRE 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION AID'À DOM

Rapporteur : Christine Droguet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que l'association Aid'à Dom a alerté la ville de Laval sur ses difficultés financières en particulier au niveau de ses 3 micro-crèches qui sont implantées à Laval,

Que depuis 2022, l'association affiche un déficit qui s'accroît cette année (167 000 € en 2022) lié principalement à une augmentation significative des dépenses de personnel (+ 15 %) du fait de l'application de mesures réglementaires et de l'avenant 43 portant révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la branche de l'aide à domicile,

Qu'étant donné les tensions importantes sur l'offre de garde (augmentation du nombre de naissances à Laval depuis 2022, diminution du nombre des assistantes maternelles et offre d'accueil en collectif insuffisante), le maintien des 30 places à Laval représente un enjeu essentiel pour les familles,

Qu'il convient que la ville de Laval soutienne financièrement l'association à hauteur de 40 000 € pour 2023, pour les 3 micro-crèches de 10 places chacune, dont trois sont implantées à Laval (Saint-Nicolas, Bourny et Hilard),

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de fonctionnement, pour 2023, à l'association Aid'à Dom, pour son activité au titre des micro-crèches, d'un montant de 40 000 €.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault